

HISTORIQUE ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT en NC

TRANSFERT DES COMPETENCES NC



Danielle GUAENERE, chargée des relations publiques et du rééquilibrage 2017 - VR

Nouvelle – Calédonie

- 1841: Premières écoles des missionnaires (connaissance de base, évangélisation...)

Phototypie A. Bergeret et C^{ie} - Nancy.



NOUVELLE-CALÉDONIE. - La Mission d'Hienghen

Nouvelle – Calédonie

- 1859: Gouverneur Saisset ouvre deux écoles: garçons/filles
- 1862: Gouverneur Guillain fixe les règles: écoles publiques de l'administration et écoles libres des particuliers/ associations
- 1868: arrêté des écoles publiques, gratuites et obligatoires (enfants de colons) - arrêté gestion des écoles indigènes



Nouvelle – Calédonie

- 1876: Ouverture d'écoles pour petits bagnards, transportés (île Nou, Bourail, Canala)
- 1880: Ouverture de l'école Frédéric Surleau (Nouméa)



Nouvelle – Calédonie

- 1886: Collège colonial de La Pérouse, deviendra collège Lapérouse puis Lycée Lapérouse



- 1902: Décret organisant l'école primaire
- Arrêté du 3 août 1909: Détermination du fonctionnement des écoles primaires
- 1923: Français : langue d'enseignement pour tous
- Mars 1956: Ouverture de la première classe pour attardés à Frédéric Surleau

-Mars 1957: Ouverture des écoles pour
Tonkinois, écoles pour enfants de mineurs:
Tiébaghi, Paagoumène, Doniambo et à Thio



Premières tentatives pour l'enseignement spécial

- Arrêté du 16 octobre 1964: Enseignement spécial reconnu et organisé en N.C. Création de la classe de perfectionnement. Mise en place de la première commission spéciale
- Mars 1966: **Classe pour attardés** (internat des jeunes filles, face à l'actuel Im. Iekawé)
- Mars 1967: **Transfert classe de perf.** Surleau vers Suzanne Russier (actuelle mairie de Nouméa)

Période des Evénements: 1984 - 1988

- Scission d'une partie de la population avec l'école coloniale
- Création des EPK: revendication identitaire – objectifs:
- Interroger le système et Introduire dans les programmes, l'enseignement de la culture et des langues kanak



***LES COMPETENCES DE L'ENSEIGNEMENT
TRANSFEREES
(QUELQUES RAPPELS)***



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC : RAPPELS



- La **loi référendaire** n° 88-1028 du 9 novembre 1988 (issue des Accords de Matignon – Oudinot) a confié aux Provinces la gestion des maîtres du premier degré de l'enseignement public à partir du **1^{er} janvier 1990**.

La loi organique qui découle de l'Accord de Nouméa du 26 juin 1998

- **L'Etat a transféré sa compétence pédagogique** en matière d'enseignement du 1^{er} degré public à la Nouvelle-Calédonie le **1^{er} janvier 2000**.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC : RAPPELS



- **COMPETENCES DES COMMUNES**

- Construction des écoles
- Aménagement et entretien des locaux
- Dotations d'équipements, dotations pédagogiques
- Affectation et gestion des personnels de service
- Organisation de la demi-pension et des garderies

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC : RAPP



- **COMPETENCES DES PROVINCES**
 - Définition des besoins en emplois
 - Affectation et rémunération des maîtres, nomination des directeurs (employeur)
 - Carte scolaire
 - Gestion des personnels (R.H.)
 - Adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques propres à chaque Province, et politique éducative (non pédagogique)
 - Construction des collèges

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC : RAPPELS

- **COMPETENCES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

- Formation initiale et continue des maîtres
- Programmes d'enseignement (*sans préjudice des adaptations choisies par chaque Province*)
- Contrôle pédagogique et évaluation des maîtres (par des Inspecteurs de l'Education nationale mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie)

TROIS INSTITUTS DE FORMATION



Institut de Formation des
Maîtres de la Nouvelle-
Calédonie

Formation initiale des
instituteurs

Formation continue

Formations C.A.P.A-S.H.
C.A.F.I.P.E.M.F. etc.

- Ecole Supérieure du
professorat et de
l'Education



- ENEP Ecole normale de
l'enseignement privé



***LES COMPETENCES
DE L'ENSEIGNEMENT
TRANSFEREES (suite)***



1^{er} janvier 2012

Sont transférées à la Nouvelle-Calédonie les compétences concernant :

- **l'enseignement secondaire public et privé**
- **l'enseignement primaire privé**
 - **l'enseignement agricole**
 - **la santé scolaire**

4 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DE L'ENSEIGNEMENT ENTRE LES COLLECTIVITÉS AU 1^{ER} JANVIER 2012

PREMIER DEGRÉ				
	ÉTAT	NOUVELLE-CALÉDONIE	PROVINCES	COMMUNES
PUBLIC		1- Mise en place des programmes d'enseignement 2- Contrôle et accompagnement pédagogique des maîtres, ces compétences s'exercent de façon transversale pour le public et le privé 3- Document pédagogique 4- Formation des maîtres	1- Carte scolaire 2- Gestion et affectation des personnels enseignants 3- Adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques 4- Aides à la scolarité (bourses) 5- Santé scolaire par délégation de l'État 6- Transports scolaires	1- Construction et entretien des bâtiments scolaires 2- Fonctionnement des écoles et des cantines dont le personnel non enseignant 3- Transports scolaires
PRIVÉ	Gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1- Signature des contrats avec les établissements d'enseignement privé 2- Participation via la garantie d'emprunt aux programmes de rénovation et de mise aux normes des bâtiments	1- Prise en charge des personnels et du fonctionnement des internats, cantines, et classes préélémentaires 2- Participation aux programmes de rénovation et de mises aux normes des bâtiments	1- Prise en charge du forfait d'externat pour les classes des cycles 2 et 3 des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association
SECOND DEGRÉ				
COMPÉTENCE GÉNÉRALE	1- Collation et délivrance des titres et diplômes 2- Programmes d'enseignement, contrôle pédagogique 3- Évaluation du système éducatif 4- Prise en charge et gestion des personnels de l'éducation nationale 5- Formation initiale et continue des enseignants	1- Carte scolaire et carte des formations 2- Tutelle des établissements d'enseignement publics transférés à la NC 3- Orientation des élèves 4- Répartition de la dotation horaire globale (moyens en personnels) entre les établissements d'enseignement publics et privés 5- Évaluation du système éducatif 6- Santé scolaire 7- Transports scolaires		
COLLÈGES ET LYCÉES PUBLICS		1- Construction entretien des lycées 2- Fonctionnement des lycées 3- Vie scolaire	1- Construction et entretien des collèges 2- Fonctionnement des collèges 3- Transports scolaires 4- Attribution des aides à la scolarité	
COLLÈGES ET LYCÉES PRIVÉS	Gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1- Signature des contrats d'association 2- Attribution des moyens de fonctionnements matériels et personnels non enseignants 3- Signature et contrôle de l'exécution des contrats 4- Participation, via la garantie d'emprunt et des subventions, à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	1- Attribution des aides à la scolarité 2- Prise en charge des personnels des internats et des cantines 3- Participation au fonctionnement 4- Participation, sur financements de l'état et sur fonds propres (CD) à la rénovation et à la mise aux norme des bâtiments et installation, des internats et des cantines	

Source : ISEE, 2012

RAPPELS

- Les compétences transférées le sont **de manière irréversible**.
- La *loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999* et la *loi organique n° 2009-969 modifiée du 3 août 2009* déterminent le **contenu** et les **modalités d'application de l'Accord de Nouméa** en matière de transferts de compétences.

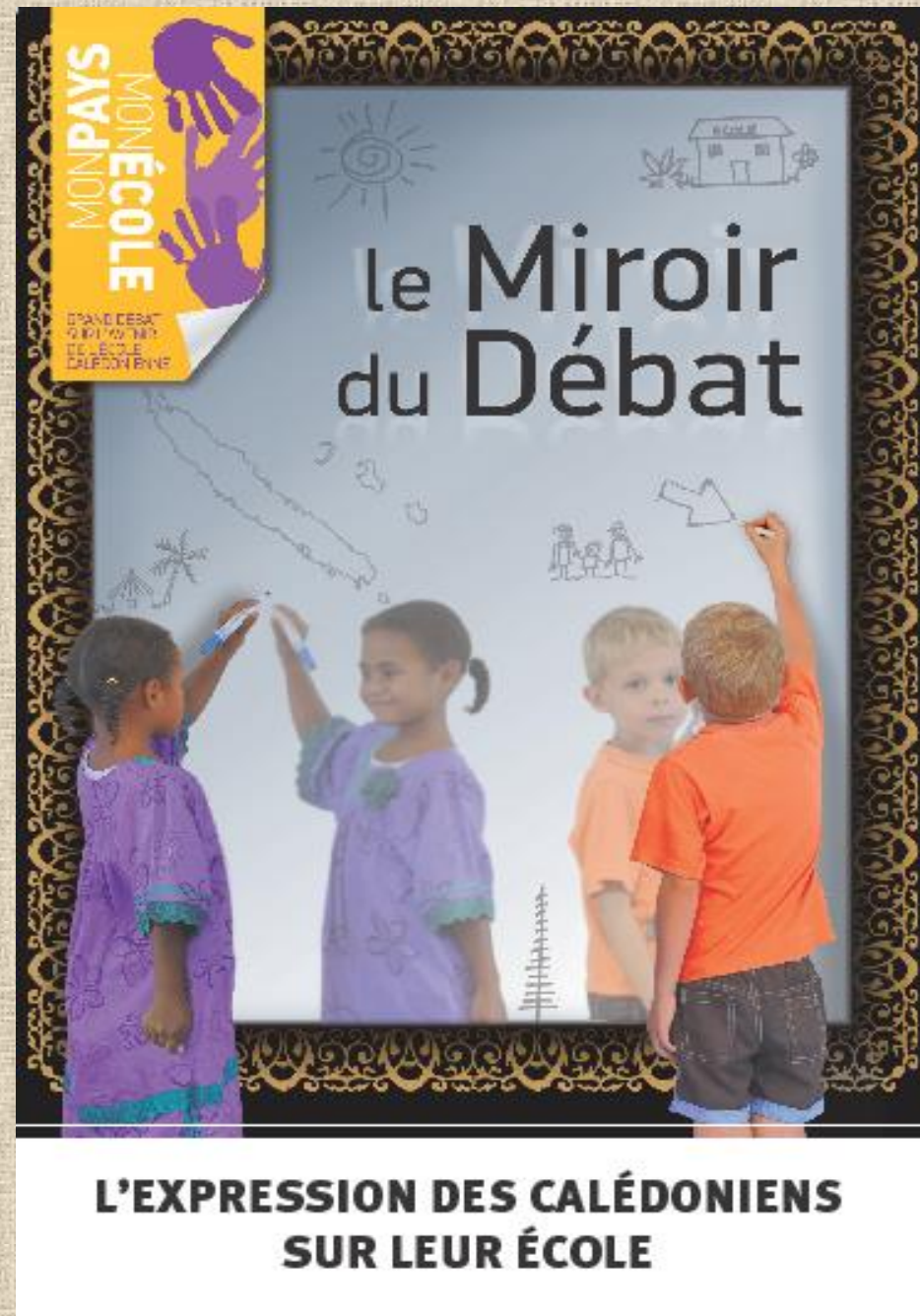
La loi **prévoit plusieurs types de convention** portant sur :

- Les compétences à transférer
- L'organisation de la structure ou du service au sein de laquelle sont transférées les compétences
- Les personnels attachés à l'exercice des compétences concernées

MISE EN OEUVRE

2011

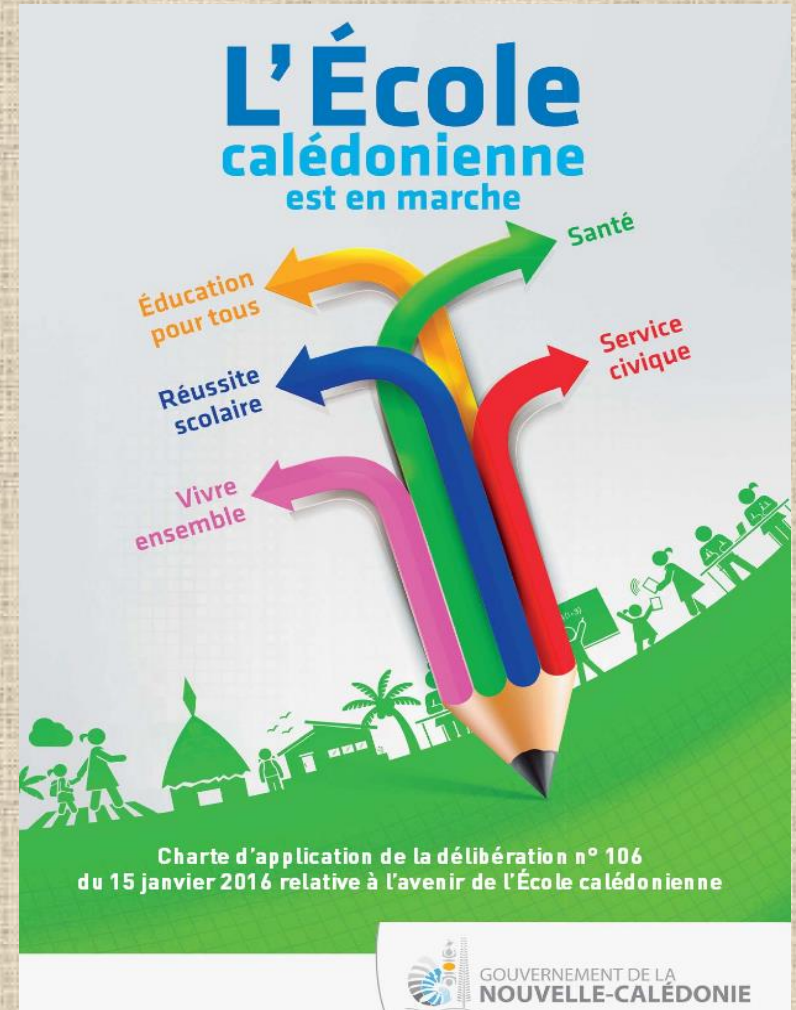
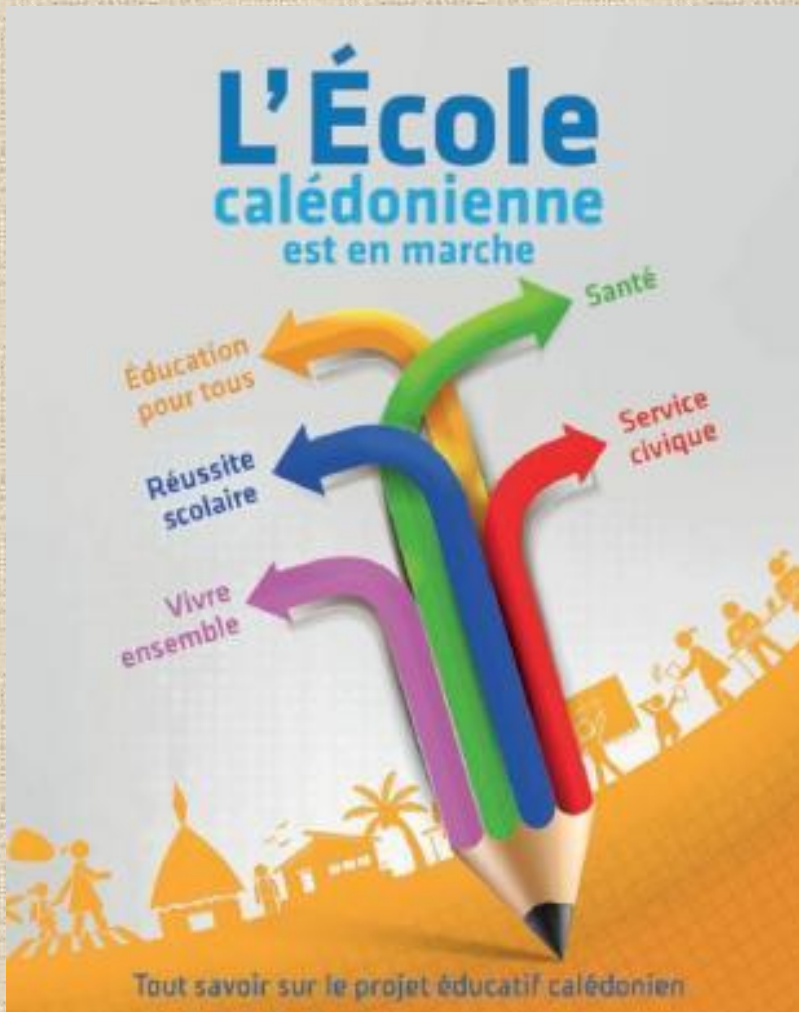
- ORGANISATION DU GRAND DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ECOLE CALEDONIENNE (débats publics, miroir du débat, Recommandations)



MISE EN OEUVRE

PROJET EDUCATIF

CHARTRE D'APPLICATION



MERCI DE VOTRE ATTENTION